

# Le triangle de Gonesse dans le SDRIF

---

**Atelier environnement –  
dimension territoriale du 25  
mai 2016**

**Débat public Europacity**



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France

# Le cadre d'élaboration du SDRIF

- Document de développement, d'aménagement et d'urbanisme approuvé par décret en décembre 2013, pour 15/20 ans (horizon 2030)
- Elaboré par le conseil régional d'Île-de-France en association avec l'Etat
- Seul schéma régional qui s'impose aux documents d'urbanisme locaux (enjeu national du développement de l'Île-de-France)
- Les précédents schémas (SDRIF 1994, SDAURIF 1976, SDAU 1965) étaient élaborés par l'État ; poids de l'histoire dans les SDRIF successifs
- Révision engagée en 2004, adoption d'un premier projet en 2008 mais remise en chantier (Grenelle de l'environnement de 2009 et loi sur le Grand Paris de 2010).

# Les objectifs du SDRIF 2013

- Accès au logement pour tous : agir sur le parc existant et construire 70 000 logements par an
- Compétitivité et cohésion sociale de la région-monde : créer 28000 emplois par an avec un rééquilibrage au niveau régional et au sein des bassins de vie
- Renforcer le système de transports, réduire la pollution, partager la voirie pour les transports en commun (TC) et les modes actifs
- Renforcer la protection des espaces agricoles, boisés, naturels, espaces en eau
- Accueillir l'essentiel de la croissance urbaine dans les territoires déjà constitués et bien desservis par les TC (densification)
- Chercher les équilibres pour une Région plus solidaire.

# La composition du SDRIF 2013

6 fascicules



## 1. Vision régionale - préambule

Décrit un projet de société et donne à voir l'Île-de-France actuelle et de demain.



## 2. Défis, projet spatial régional et objectifs

Correspond au projet d'aménagement et de développements durables (PADD).



## 3. Orientations réglementaires & Carte de destination générale des différentes parties du territoire

Corpus réglementaire qui constitue la partie opposable du SDRIF, composé, d'une part, des règles écrites dites les « Orientations réglementaires » et, d'autre part de la « CDGT ».



## 4. Évaluation environnementale

Présente l'état initial de l'environnement, l'impact du projet d'aménagement régional sur cet état initial et la justification des choix retenus.



## 5. Propositions pour la mise en œuvre - annexe

Recense un certain nombre de politiques publiques, notamment régionales, qui permettent d'accompagner les objectifs en termes de politiques contractuelles.



## 6. La synthèse - annexe

Document « grand public » qui résume les grands thèmes du SDRIF.

© Région Île-de-France 2013  
Source : SDRIF

# Les éléments à portée normative

Ensemble des dispositions normatives qui s'imposent aux documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU, PLUI).

L'échelle de la carte (1/150 000ème) impose que les documents d'urbanisme locaux fassent une application des normes à leur échelle (principes de subsidiarité et de compatibilité).



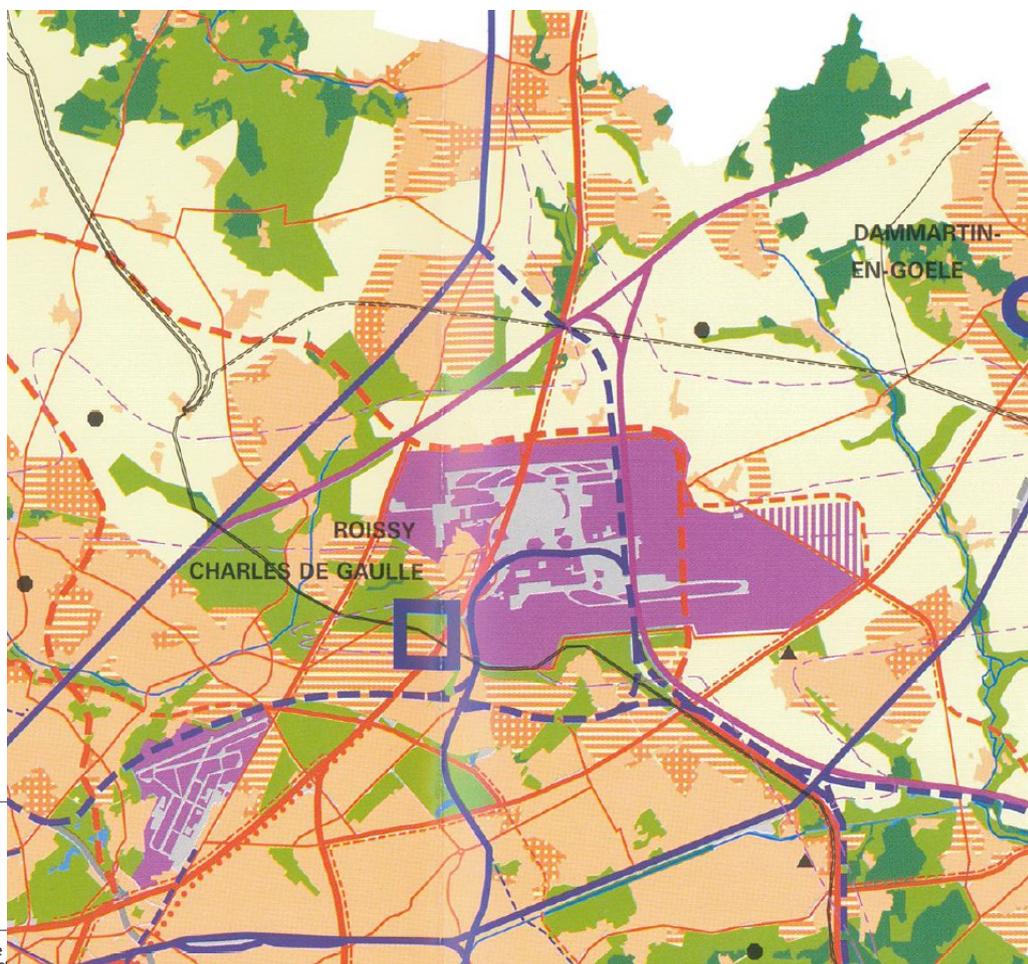
## 3. Orientations réglementaires & Carte de destination générale des différentes parties du territoire



# Le triangle de Gonesse

*Un secteur stratégique depuis plus de 20 ans :*

**SDRIF de 1994** : extrait de la carte de destination générale des sols  
Le nord et le sud du triangle sont partiellement urbanisables.



**Seul le secteur sud est urbanisé**

Suite à cette première réalisation, de nouvelles réflexions ont été engagées dans le cadre de l'élaboration du SDRIF puis du Grand Paris.

# Enjeux du grand territoire



## 5. Propositions pour la mise en œuvre - annexe

« Territoire d'intérêt métropolitain du Grand Roissy »

Concilier compétitivité de la plateforme, montée en gamme du développement, qualité urbaine et préservation des espaces ouverts.

Enjeux du point de vue régional :

- équilibre entre développement économique et développement de l'habitat en tenant compte du plan d'exposition au bruit (PEB)
- réduire la fracture entre le pôle de richesse et une population fortement fragilisée
- préserver les espaces ouverts, agricoles ou naturels
- permettre l'accès à l'emploi des habitants par une meilleure desserte en transports collectifs et une meilleure offre de formation.

Nécessité de mettre en place un mode de gouvernance coordonné et cohérent, indispensable au développement équilibré du Grand Roissy.

# Enjeux par secteur

Quatre secteurs spécifiques d'enjeux du territoire :

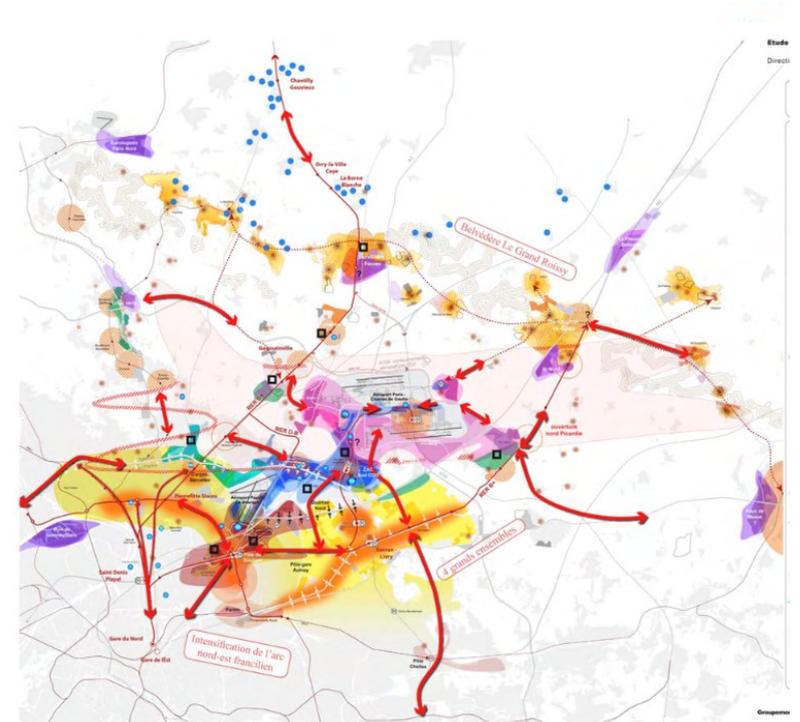
- 1. Nord et Est de la plateforme aéroportuaire : densifier pôles de centralité pour accueillir les logements nécessaires à l'équilibre habitat/emploi du Grand Roissy et pérenniser les espaces agricoles, boisés et naturels.

- 2. Ouest et sud de la plateforme aéroportuaire : dynamiser les corridors d'activités et d'échanges ouest-est et nord-sud, support de fonctions métropolitaines. Densification et mutation des zones d'activités.

- 3. Pôle du Bourget : redynamisation autour des activités aéronautiques, privilégier la mixité des fonctions urbaines.



## 5. Propositions pour la mise en œuvre - annexe



Extrait du fascicule 5 (illustration schématique non réglementaire)

# Enjeux par secteur



## 5. Propositions pour la mise en œuvre - annexe

### 4. Le triangle de Gonesse :

« - Caractère stratégique par sa vocation agricole, sa situation à mi-chemin de Paris et Roissy et besoins de développement économique et social du Val de France.

- Il pourra être valorisé avec la nouvelle branche du RER D dite « barreau de Gonesse » et le métro automatique du Grand Paris Express.

- Son aménagement doit être étudié au regard de l'évolution urbaine du territoire, en lien avec les projets d'aménagement prévus à l'est de l'autoroute.

- L'urbanisation de 300 hectares maximum au sud du Triangle est prévue. Elle est conditionnée à la desserte en transports collectifs, à des analyses fonctionnelles permettant de garantir la préservation de la fonctionnalité d'un seul tenant des terres agricoles existantes, ainsi qu'à un aménagement du segment existant du boulevard intercommunal du Parisis permettant la création d'une voie dédiée aux bus.

- Elle est limitée par un front urbain d'intérêt régional. Au moins 400 hectares de terres agricoles au nord sont à préserver. L'objectif est de maintenir leur intégrité et d'y proscrire toute nouvelle coupure. L'aménagement du Triangle devra garantir des conditions d'exploitation agricoles pérennes ».

# Les éléments normatifs



## 3. Orientations réglementaires & Carte de destination générale des différentes parties du territoire



## Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Orientations communes : priorité donnée à la limitation de la consommation d'espace et à la continuité de l'urbanisation (éviter le mitage).

- Orientations complémentaires spécifiques des secteurs d'urbanisation conditionnelle :

Certains secteurs porteurs de potentialités de développement urbain à terme à ne pas obérer. Leur ouverture à l'urbanisation est subordonnée au respect d'une condition de desserte.

Dans les cas des secteurs desservis par un projet d'infrastructure de transport de niveau métropolitain représenté sur la CDGT, la date de référence pour constater la réalisation de cette condition est celle de l'acte de déclaration d'utilité publique. **(DUP de la ligne 17 prévue en 2017).**

Chaque pastille indique une capacité d'urbanisation de l'ordre de 25 hectares **(12 pastilles pour le triangle de Gonesse)** que les communes et les groupements de communes peuvent ouvrir à l'urbanisation en fonction des besoins à court et moyen terme et des projets, et dans le respect des orientations communes.

# Les éléments normatifs



## 3. Orientations réglementaires & Carte de destination générale des différentes parties du territoire

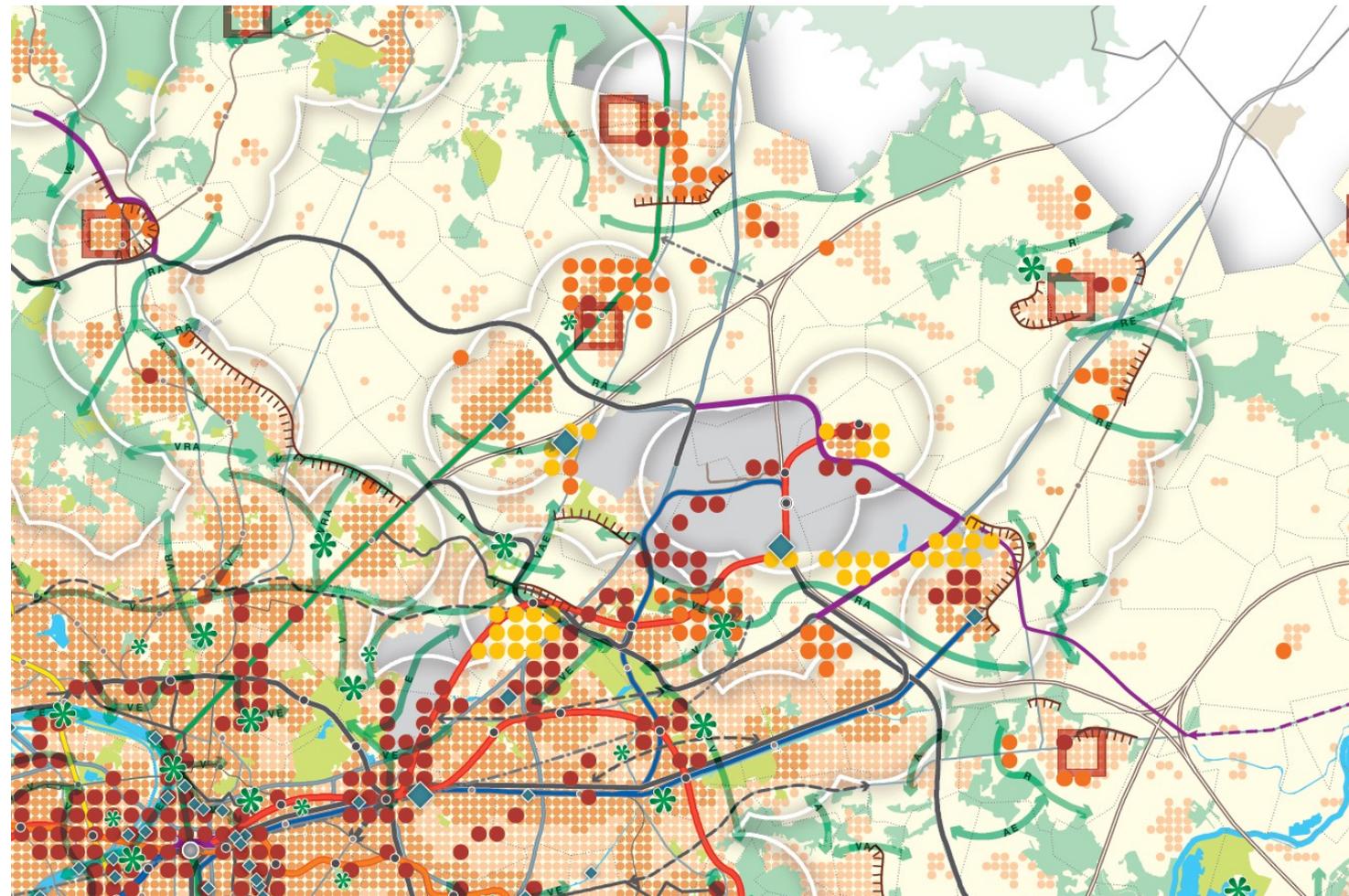


Urbanisation conditionnelle (pastilles jaunes)

Réserves d'espaces pour les projets d'infrastructures

Liaison verte

Front urbain d'intérêt régional



# FIN

